



Grand Régional TREC

REGLEMENT 2025

Préambule : Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE 2025 Dispositions générales et Dispositions Spécifiques de la discipline organisée, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com.

Pour toutes informations

01.47.66.10.03 / evenementscreif@cheval-iledefrance.com

Rectificatif du 10.09.2025 – Suite aux modifications de calendrier au cours de la saison, seule une étape avant la finale est nécessaire pour figurer au classement final. Cette dernière se tiendra le 05 octobre au Haras de Folleville, lors du TREC Pégase organisé par le CDE 91.

PRINCIPES GENERAUX

Le Grand Régional de TREC comporte plusieurs étapes et une finale.

Ce circuit est réservé aux cavaliers franciliens*. Pour participer à la finale et figurer au classement, les cavaliers devront avoir couru au **minimum 2 1** étapes.

** Être licencié en Ile de France ou être domicilié en Ile de France en 2025*

L'engagement d'un cavalier licencié en Ile-de-France sur une épreuve comptant pour le circuit Grand Régional rend automatique sa participation à celui-ci.

Les cavaliers licenciés hors-IDF mais domiciliés en Ile-de-France doivent se faire connaître auprès du CREIF (creif@cheval-iledefrance.com) avant le début des épreuves.

Le Grand Régional de TREC se déroule sur les épreuves suivantes :

- **Club 1 Individuel et Equipe**
- **Club Elite Individuel et Equipe**
- **Amateur 2 Individuel**

Les cavaliers qui participent au Grand Régional de TREC concourent dans un indice (Club 1 / Club Elite / Amateur 2) défini et participent aux épreuves correspondantes, Equipe et/ou Individuel.

Les épreuves du Grand Régional se dérouleront le week-end ou jour férié, sur une des pistes principales du concours.

POINTS REGLEMENTAIRES

Un cavalier ne peut courir le circuit que sur un seul indice.

Ex : un cavalier engagé en Club Elite comptant pour le circuit, ne peut pas concourir pour le Grand Régional Club 1.

Si un cavalier est engagé dans deux indices lors d'une étape, celui-ci doit déclarer avant le début de sa première entrée dans le circuit l'indice choisi. Si cette déclaration n'est pas effectuée, c'est la participation dans l'indice le plus élevé qui sera prise en compte.

Dans le cas où un cavalier concourt avec plusieurs chevaux dans une même épreuve, c'est le résultat le plus élevé qui sera retenu.

ATTRIBUTION DES POINTS

Les cavaliers marquent des points sur les épreuves « comptant pour le classement Grand Régional 2025 », dans étapes. Les cavaliers sont crédités en points en fonction de leur position dans le classement de l'épreuve.

1^{er} = 20 points

2^{ème} = 16 points

3^{ème} = 12 points

4^{ème} = 10 points

5^{ème} = 8 points

6^{ème} = 6 points

7^{ème} = 4 points

8^{ème} et plus = 1 point

Tous les cavaliers reçoivent des points à condition qu'ils ne soient pas éliminés.

Pour les épreuves par Equipe, chaque cavalier remporte les points correspondants au classement de leur équipe dans l'épreuve concernée.

FINALE

La Finale du circuit se déroulera **sur les épreuves TREC Complet**.

Lors de cette Finale, les points seront doublés. Ceux-ci s'additionneront aux points obtenus tout au long du circuit pour le calcul final.

Un classement final sera calculé pour chacun des indices (Club 1, Club Elite, Amateur 2). C'est le cavalier ayant totalisé le plus de points (étape + finale) l'indice concerné qui sera vainqueur du Grand Régional TREC 2025 pour celui-ci.

En cas d'égalité, le classement de la Finale départagera les cavaliers.

Les 5 premiers cavaliers de chaque classement Grand Régional seront récompensés.

Participation obligatoire à la finale pour figurer au classement général.

La présence des lauréats est obligatoire, aucune récompense ne sera remise à des tiers représentants.

L'absence injustifiée à la remise des prix à la Finale fait perdre le bénéfice du classement au profit du concurrent qui suit immédiatement dans le classement.

Grand Régional

TREC

2025

ÉTAPE 1

27 AVRIL
CRINIÈRE DANS LE VENT - CDE 77

ÉTAPE 2

08 JUIN
LA CHAPELLE EN VEXIN (95)

FINALE

05 OCTOBRE
HARAS DE FOLLEVILLE - CDE 91

